

ATELIER de CONCERTATION pour l'ORGANISATION des USAGES en MER, réunion no. 5 (AtOUM5)

Les enjeux liés au milieu marin du futur Parc National des Calanques sont très importants : les milieux sont exceptionnels mais souvent fragilisés par de multiples usages et des niveaux de pollution importants.

Les tableaux suivants listent un certain nombre d'activités et de problématiques abordées dans les concertations bilatérales, qui ont été en grande majorité déjà identifiées dans les débats liés à Natura 2000 et à l'avant-projet de création du Parc National.

Le contenu de ces tableaux donne l'état actuel des réflexions et servira comme base au débat sur les propositions de zonage et encadrement des activités dans le cœur marin qui constituera l'objet de l'Atelier de vendredi 22 janvier (AtOUM5).

Activité	Impact potentiel sur les milieux	Autres problématiques	Résultat de la concertation à ce jour
Pêche professionnelle aux filets et palangres	Prélèvement de la ressource.	Partage de l'espace avec les autres usagers. Problème d'accès à certains sites. Dégradation des filets par les autres usagers. Sécurité : gêne aux plongeurs possible.	<i>La concertation est notamment menée au sein de l'atelier AtOUM, ainsi qu'avec le Comité Régional des Pêches et les Prud'homies, les associations concernées (WWF notamment), l'Etat, l'Agence des AMP et les scientifiques.</i>
Pêche professionnelle en scaphandre	Prélèvement du corail et des oursins		L'objectif est de mettre en place les conditions d'une pêche aux petits métiers réellement durable par une amélioration de la biodiversité et de la biomasse des populations de poissons. Ceci devra passer notamment par la mise en place de zones de non prélèvement (demandées par l'Etat en cohérence avec les lignes directrices de la politique maritime nationale) qui restent à définir, et la proposition aux autorités de règles particulières de pêche. Pour le corail et les oursins, il s'agira de mieux préserver une ressource extrêmement fragilisée. Les mesures relatives au chalutage devront également viser la non dégradation des fonds marins. Se fait jour l'idée d'une labellisation « <i>Parc national des Calanques</i> » pour les produits de la mer issues de bonnes pratiques d'exploitation de la ressource.
Chalutage et pêche au gangui	Prélèvement de la ressource. Impact mécanique sur les fonds pour les chaluts benthiques, sur la ressource (juvéniles) pour les chaluts pélagiques.		

Activité	Impact potentiel sur les milieux	Autres problématiques	Résultat de la concertation à ce jour
<p>Pêche de loisir (y compris pêche sous-marine)</p>	<p>Prélèvement et fragilisation de la ressource.</p> <p>Dérangement de la faune, modification du comportement des poissons.</p>	<p>Conflits d'usages : partage de l'espace avec les autres usagers, notamment la pêche professionnelle (problème du braconnage) et les plongeurs pour ce qui est des pêcheurs sous-marins.</p>	<p><i>La concertation est principalement menée au sein de l'atelier AtOUM, ainsi qu'avec les fédérations concernées (FFESSM, FNPSA, FCSMP, FFPM...), les associations concernées (WWF notamment), l'Etat, l'Agence des AMP et les scientifiques.</i></p> <p>Se dégage de manière générale un consensus important quant au constat d'un niveau de prélèvement sur la ressource halieutique comparable à celui de la pêche professionnelle.</p> <p>L'objectif est de réduire le niveau de prélèvement qui impactent à la fois les ressources et concurrence la pêche aux petits métiers, ainsi que de diminuer significativement les activités qui relèvent du braconnage.</p> <p>Protection renforcée de certaines espèces (tailles, quotas, périodes, lieu de frai...)</p> <p>Opportunité de mise en place, dans un premier temps, d'une charte de bonnes pratiques. A terme (et après une phase d'expérimentation) cette charte pourra prendre un caractère réglementaire : seulement les signataires pourront pratiquer dans le cœur marin et déclaration de captures pourra devenir obligatoire.</p> <p>Chasse sous-marine : outre l'impact sur les ressources, la question du maintien des compétitions est posée en lien avec un élément fort du caractère qui s'est affirmé : la tranquillité de l'homme et de la faune, ainsi que l'esprit des lieux (notion de compétition en tant que telle).</p> <p>Il est important de rappeler que Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, a affirmé que les compétitions sont contraires à la philosophie du Parc National.</p>

Activité	Impact potentiel sur les milieux	Autres problématiques	Résultat de la concertation à ce jour
Batellerie	Dérangement (pollution sonore et olfactive). Impact mécanique sur les petits fonds (hélices).	Sécurité (vitesse). Conflits d'usages. Saturation de l'espace.	<i>La concertation est principalement menée au sein de l'atelier AtOUM, ainsi qu'avec le Syndicat des bateliers et les entreprises concernées.</i> L'objectif débattu est de mieux inscrire cet usage dans le futur fonctionnement du Parc National. Il s'agit à la fois d'en réduire les impacts et de labéliser la batellerie qui concoure de manière importante à la découverte des lieux dans une stratégie gagnant-gagnant. Cela passera par un meilleur encadrement des modalités de visite et en contrepartie un appui particulier de l'établissement aux entreprises concernées.
Navigation hauturière commerciale / transports de passagers (ferries, croisières)	Dérangement (pollution sonore). Collision cétacés.		<i>La concertation est principalement menée au sein de l'atelier AtOUM, ainsi qu'avec les compagnies de transport et le Grand Port de Marseille.</i> L'objectif débattu est de mieux inscrire cet usage dans le futur fonctionnement du parc national.

Activité	Impact potentiel sur les milieux	Autres problématiques	Résultat de la concertation à ce jour
Plongée sous-marine	Impacts mécaniques sur les organismes fixés liés aux mouillages, et aux plongeurs (coups de palmes, défauts de stabilisation ...) Grottes (plafonds) : apport d'air, dessèchement et mort organismes fixés. Dérangement potentiel (éclairage en plongées de nuit).	Surfréquentation de certains sites en fonction des conditions météo. Conflits d'usages : partage de l'espace avec les autres usagers, en particulier plaisanciers et pêcheurs professionnels. Sécurité : gêne entre plongeurs et risques d'accidents.	<i>La concertation est principalement menée au sein de l'atelier AtOUM, ainsi qu'avec la FFESSM, les syndicats professionnels, les associations concernées, certaines collectivités (Marseille notamment), l'Etat, l'Agence des AMP et les scientifiques.</i> L'objectif est de diminuer la pression sur certains sites : cela pourra passer par la création de zones restreintes particulièrement fragiles non autorisées à la plongée et la mise en place de mouillages organisés sur certains sites vulnérables. Une charte d'usage pourra être mise en place (cf Port-Cros).

Activité	Impact potentiel sur les milieux	Autres problématiques	Résultat de la concertation à ce jour
<p>Nautisme/ Plaisance (à moteur ou à voile)</p>	<p>Vitesse : Pollution sonore et hydrocarbures</p> <p>Impact mécanique des mouillages sur les fonds : destruction / morcélation des habitats.</p> <p>Pollution des eaux (qualité eaux de baignade), notamment fonds de calanques.</p> <p>Dérangement faune (notamment avifaune nicheuse). Risque de collision avec les cétacés au large.</p>	<p>Sécurité</p> <p>Atteinte au caractère des lieux « quiétude/tranquillité » : vitesse excessive.</p> <p>Conflits d'usages / partage de l'espace avec les autres usagers notamment pêcheurs professionnels et plongeurs.</p> <p>Qualité des eaux de baignade.</p> <p>Incompatibilité de certaines pratiques avec le caractère PN ? (quiétude, ressourcement,...).</p>	<p><i>La concertation est principalement menée au sein de l'atelier AtOUM, ainsi qu'avec le Comité Départemental de Voile, les principales associations, les collectivités concernées, l'Etat, l'Agence des AMP et les scientifiques.</i></p> <p>L'objectif est de réduire les pollutions, les impacts sur les fonds et certaines nuisances liées à la vitesse et au bruit</p> <p>De nombreux moyens permettant de remplir ces objectifs ont été débattus.</p> <p>Ils concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la question des compétitions motonautiques (course off-shores), les scooters de mers, la mise en place de règles de vitesse plus adaptée dans la bande littorale. - la création de zones de mouillages organisé ou restreints sur certains sites vulnérables, l'augmentation et pérennisation des ZIM (Zones Interdites aux Mouillage) sur secteurs sensibles, la limitation de la taille des navires autorisés à mouiller ou à circuler en fond de calanques.